



Les critères Pavillon Bleu

Commune / Plage

2013



Les critères

- Les critères du Pavillon Bleu se présentent sous 4 grands thèmes
- Vous trouverez dans ce document le détail des critères pris en compte pour décerner le label Pavillon Bleu
- Les critères en vert sont obligatoires, ceux en gris sont optionnels

Education à l'environnement

Commune

- Existence d'informations relatives aux sites naturels à respecter, aux espèces animales et végétales protégées
- Sensibilisation sur les laisses de mer
- Mise en place de 5 actions de sensibilisation à l'environnement
- Sensibilisation du personnel
- Incitation des touristes à utiliser les moyens de locomotions doux
- Sensibilisation pour une consommation responsable

Plage

- Existence d'informations relative aux espaces naturels à proximité de la plage
- Affichage du code de bonne conduite environnemental

Environnement général

Commune

- Mise en conformité des documents d'urbanisme
- Mise en place d'un comité de gestion Pavillon Bleu
- Lutte contre le camping-caravaning sauvage
- Protection et gestion des espaces naturels et des paysages
- Plan local ou régional en cas de pollution accidentelle
- Prévention des dangers et information du public
- Economies d'énergies et utilisation des énergies renouvelables
- Prise en compte de tous les types de handicaps

Plage

- Niveau de sécurité satisfaisant (matériel et personnel)
- Affichage des critères du Pavillon Bleu et des coordonnées de l'of-FEEE
- Affichage d'un plan de la plage
- Un niveau adéquat d'équipement en sanitaires
- Existence d'au moins une plage aménagée pour accueillir les personnes à mobilité réduite (accès et sanitaires)
- Bon entretien des bâtiments
- Zonage des activités
- Réglementation de la circulation de véhicules sur la plage
- Accessibilité à la plage
- Interdiction des animaux sur la plage

Gestion des déchets

Commune

- Gestion des ordures ménagères conforme à la réglementation
- Politique de résorption des décharges brutes et les décharges sauvages
- Initiative en matière de prévention à la source de la production des déchets ménagers
- Politique de collecte sélective et de recyclage des déchets
- Contrat avec un organisme agréé
- Collecte des encombrants
- Existence de déchetteries
- Sensibilisation auprès des habitants, des professionnels et des estivants

Plage

- Collecte sélective de 3 matériaux sur la plage ou à proximité (50m)
- Poubelles sur la plage
- Propreté de la plage

Gestion de l'eau

Commune

- Planification de l'assainissement communal
- Conformité des stations d'épuration à la directive ERU
- Caractéristiques et conformité du système d'assainissement collectif, conformité relative à la mise en place de l'auto-surveillance et des rendements du système de traitement
- Economies des ressources en eau
- Limitation des fuites d'eau
- Information du public relative à la qualité des zones piscicoles, conchylicoles et de pêche à pied récréative
- Prévention et limitation des algues vertes ou cyanobactéries

Plage

- Classement en catégorie Excellente (classement ARS) du site de baignade
- 5 analyses des eaux de baignade minimum par saison avec un maximum d'intervalle de 30 jours
- Affichage des résultats d'analyse d'eau sur toutes les plages labellisées
- Pas d'influence de rejet à proximité des zones de baignade
- Assainissement des sanitaires
- Point d'eau potable
- Suivi des coraux (*Outre-Mer uniquement*)
- Profil de plage

Pour faire une demande de labellisation

- Inscrivez-vous sur le site www.pavillonbleu.org dans la rubrique Candidats & Lauréats – Espace professionnel
 - Remplissez et validez vos questionnaires avant le 15 décembre de l'année en cours pour une labellisation l'année suivante
- En cas de questions, contactez nous à pavillonbleu@f3e.org